

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 29 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 29 avril à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle du Conseil d'agglomération de l'Armor à l'Argoat à Guingamp, le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

ALLARD Ronan (suppléant) ; AUBRY Gwénaëlle (suppléante) ; BEGUIN Jean-Claude ; BOÉTÉ Cécile ; BURLOT Gilbert ; CALLONNEC Claude ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHEVALIER Hervé ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; GAREL Pierre-Marie ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUDALLIER Benoît ; GRAEBER Sophie ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; HERVÉ Gildas ; JOBIC Cyril ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; KERHERVÉ Guy ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Philippe ; LE GOFF Yannick ; LE JANNE Claudie ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Frédéric ; LE SAOUT Aurélie ; NAUDIN Christian ; PARISCOAT Dominique ; PRIGENT Christian ; PRIGENT Marie-Yannick ; PUILLANDRE Elisabeth ; RANNOU Hervé ; RIOU Philippe ; ROLLAND Paul ; ROPERS Laure (suppléante) ; SALLIOU Pierre ; SALOMON Claude ; TERTRAIS Isabelle (suppléante) ; THOMAS David (suppléant) ; VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BILLAUX Béatrice à LE GAOUYAT Samuel ; BOULANGER Servane à KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; CADUDAL Véronique à RIOU Philippe ; DUMAIL Michel à GUILLOU Rémy ; LE GALL Annie à PRIGENT Marie-Yannick ; LE HOUÉROU Annie à LE GOFF Philippe ; LE LAY Tugdual à GOUDALLIER Benoît ; LE MARREC François à DOYEN Virginie ; LEYOUR Pascal à LE CREFF Jacques ; LOZAC'H Claude à LE MEAUX Vincent ; MOURET Patricia à LE GOFF Yannick ; MOZER Florence à ROLLAND Paul ; ZIEGLER Évelyne à KERHERVÉ Guy.

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BOUCHER Gaëlle ; BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; CHAPPÉ Fanny ; CHARLES Olivier ; DUPONT Frédéric ; GOUAULT Jacky ; INDERBITZIN Laure-Line ; LARVOR Yannick ; LE FLOC'H Éric ; LE GRAET Karine ; LE LAY Alexandra ; LE MOIGNE Yvon ; LE VAILLANT Gilbert ; LINTANF Joseph ; PAGNY Gilles ; PONTIS Florence ; PRIGENT Jean-Yvon ; QUENET Michel ; RASLE-ROCHE Morgan ; SCOLAN Marie-Thérèse ; TALOC Bruno ; VAROQUIER Lydie.

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

Présents	52
Procurations	13
Votants	65
Absents	23

DEL2025-04-092

CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC SUR LE SITE DU CHÂTEAU D'EAU D'YVIAS POUR LE RELAIS HERTZIEN DE LA GENDARMERIE NATIONALE

Par convention en date du 26 septembre 2012, la Communauté de Communes Paimpol-Goëlo a consenti à la Gendarmerie Nationale l'autorisation d'installer et d'équiper une station radioélectrique.

La convention conclue a pris fin le 31 décembre 2020.

Un projet de convention pour une durée de neuf années qui court du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2029 a été établi pour définir les modalités techniques et financières. La redevance annuelle est fixée à 539,87 € HT, révisable annuellement suivant la variation de l'indice du coût de la construction (ICC au 1^{er} trimestre de l'année).

Vu l'acte en date du 26 septembre 2012 par lequel la Communauté de Communes Paimpol-Goëlo a conclu une convention portant mise à disposition d'emplacements au lieudit la Petite Tournée à Yvias au profit de la Gendarmerie Nationale ;

Considérant le projet de convention annexé ;

Considérant qu'il convient de formaliser le renouvellement de cette convention et d'autoriser la Gendarmerie Nationale à poursuivre l'exploitation et l'entretien des installations de la station radioélectrique en place sur le site du château d'eau d'Yvias ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité :

- Fixe la redevance annuelle à 539,87 € HT (révisable annuellement en fonction de la variation de l'indice du coût de la construction) ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer la convention avec l'État assisté du Commandant du Groupement de Gendarmerie Départementale des Côtes d'Armor ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,
Hervé RANNOU